

Nantes

Projet de réaménagement de la tribune du stade Laporte

Demande de compléments

Le présent document vise à répondre aux demandes de compléments formulées par le service Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement en date du 21 septembre 2026.

Rubrique 4 – caractéristiques du projet

À la sous-rubrique 4.7 (s'agit-il d'une modification/extension d'une installation existante ?), vous avez répondu « non » alors que vous évoquez vous-même une « démarche globale de valorisation et de renouvellement de l'équipement sportif existant ». Il convient logiquement de répondre « oui » et de renseigner à la fois les sous-rubriques 4.7.1 et 4.7.2. Cette dernière pourra utilement présenter les surfaces au sol, le nombre de places et la hauteur de la tribune avant et après sa reconstruction, ainsi que l'évolution du nombre d'arbres du site, du nombre de stationnements vélo sur le site, etc.

Oui, en effet, il s'agit bien d'une modification d'une installation existante. La rubrique du cerfa a été modifiée en conséquence.

Après vérification sur le site *IGN Remonter le temps*, la tribune existait déjà en 1976, elle n'a donc certainement pas fait l'objet d'une autorisation environnementale.



Figure 1: Photo aérienne de 1976, source: IGN Remonter le temps

Rubrique 6 – incidences potentielles

Le formulaire évoque la déplantation de certains arbres « pouvant entraîner une perturbation des habitats favorables à certaines espèces » animales puis la « replantation d'arbres impactés par le projet ». Le diagnostic phytosanitaire et écologique des arbres joint ne concerne toutefois que 9 des 12 arbres devant être arrachés. Trois arbres seront donc abattus sans connaissance des enjeux les concernant. De plus, au regard des âges des arbres concernés, le risque d'échec de la transplantation n'est pas négligeable. Veuillez préciser ce qui sera fait dans un tel cas.

En effet, le diagnostic phytosanitaire réalisé par Inddigo a été réalisé sur la base d'un projet initial qui a évolué depuis, et qui impliquait l'abattage de 9 arbres, contre 12 arbres dans le projet aujourd'hui retenu. L'évaluation de la valeur des arbres réalisée par le bureau d'études SAS Racines et Cimes a permis de compléter ce diagnostic sur l'ensemble des 12 arbres concernés par le projet.

Les résultats concernant les trois arbres supplémentaires, non intégrés au diagnostic initial d'Inddigo, sont présentés ci-après.

Pour rappel, voici le plan de numérotation des arbres :

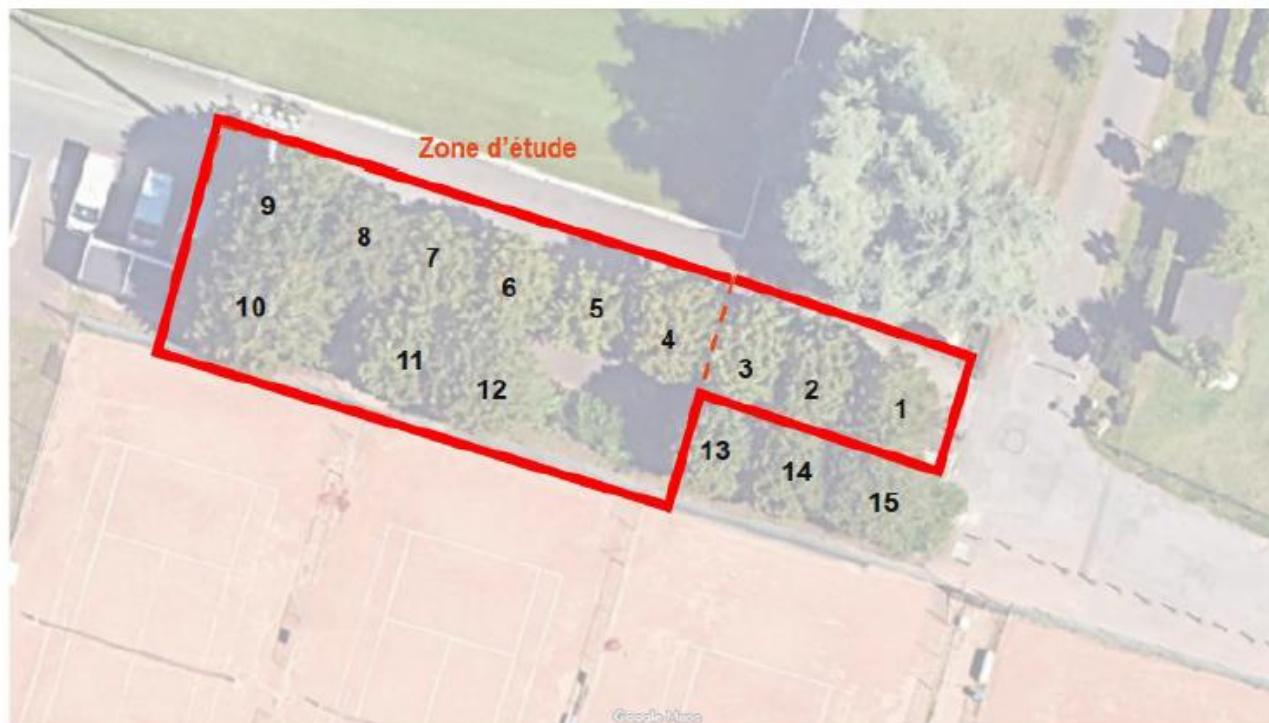


Figure 2: Numérotation alignement d'arbres, source: Etamine

Arbre n°1 :

Diagnostic sanitaire			
	Défauts mécaniques	Préconisations de travaux	Risque de rupture
Système racinaire	Rejets, résurgences racinaires	Aucun travaux	Faible 
Tronc	Blessure, nécrose, Renflement, Rejets	Aucun travaux	Faible 
Houppier	Blessure, nécrose, Rejets, Bois mort	Conduite architecturée	Modéré 

Etat sanitaire global	Vigueur Moyenne
Risque de rupture général	Modéré 

Date d'intervention	03/08/2028
Date de prochaine visite	03/08/2028
DT/DICT requis	Non

Arbre n°2 :

Diagnostic sanitaire			
	Défauts mécaniques	Préconisations de travaux	Risque de rupture
Système racinaire	Rejets, résurgences racinaires	Aucun travaux	Faible 
Tronc	Rejets, Blessure, nécrose, Renflement	Aucun travaux	Faible 
Houppier	Blessure, nécrose, Rejets, Bois mort	Conduite architecturée	Modéré 

Etat sanitaire global	Vigueur Moyenne	Date d'intervention	03/08/2027
Risque de rupture général	Modéré 	Date de prochaine visite	03/08/2028
		DT/DICT requis	Non

Arbre n°3 :

Diagnostic sanitaire			
	Défauts mécaniques	Préconisations de travaux	Risque de rupture
Système racinaire	Rejets, résurgences racinaires	Abattage en vue de remplacement	Faible 
Tronc	Rejets, Blessure, nécrose, Cavité, nombre : 1, Renflement	Abattage en vue de remplacement	Élevé 
Houppier	Blessure, nécrose, Rejets, Bois mort	Abattage en vue de remplacement	Modéré 

Etat sanitaire global	Vigueur Moyenne	Date d'intervention	03/08/2027
Risque de rupture général	Modéré 	Date de prochaine visite	03/08/2028
		DT/DICT requis	Non

Arbre n°4 :

Diagnostic sanitaire			
	Défauts mécaniques	Préconisations de travaux	Risque de rupture
Système racinaire	Aucun défaut apparent	Aucun travaux	Faible 
Tronc	Aucun défaut apparent	Aucun travaux	Faible 
Houppier	Blessure, nécrose, Rejets, Bois mort	Conduite architecturée	Faible 

Etat sanitaire global	Vigueur Moyenne
Risque de rupture général	Modéré 

Date d'intervention	03/08/2028
Date de prochaine visite	03/08/2028
DT/DICT requis	Non

Arbre n°5 :

Diagnostic sanitaire			
	Défauts mécaniques	Préconisations de travaux	Risque de rupture
Système racinaire	Rejets, résurgences racinaires	Aucun travaux	Faible 
Tronc	Blessure, nécrose, Renflement, Rejets	Aucun travaux	Faible 
Houppier	Blessure, nécrose, Rejets, Bois mort	Conduite architecturée	Modéré 

Etat sanitaire global	Vigueur Moyenne
Risque de rupture général	Modéré 

Date d'intervention	03/08/2028
Date de prochaine visite	03/08/2028
DT/DICT requis	Non

Arbre n°6 :

Diagnostic sanitaire			
	Défauts mécaniques	Préconisations de travaux	Risque de rupture
Système racinaire	Rejets, résurgences racinaires	Aucun travaux	Faible 
Tronc	Blessure, nécrose, Renflement, Rejets, Cavité, nombre : 1	Aucun travaux	Faible 
Houppier	Blessure, nécrose, Rejets, Bois mort	Conduite architecturée	Modéré 

Etat sanitaire global	Vigueur Moyenne
Risque de rupture général	Modéré 

Date d'intervention	03/08/2028
Date de prochaine visite	03/08/2028
DT/DICT requis	Non

Arbre n°7 :

Diagnostic sanitaire			
	Défauts mécaniques	Préconisations de travaux	Risque de rupture
Système racinaire	Rejets, résurgences racinaires	Aucun travaux	Faible 
Tronc	Blessure, nécrose, Renflement, Rejets	Aucun travaux	Faible 
Houppier	Blessure, nécrose, Rejets, Bois mort	Conduite architecturée	Modéré 

Etat sanitaire global	Vigueur Moyenne
Risque de rupture général	Modéré 

Date d'intervention	03/08/2028
Date de prochaine visite	03/08/2028
DT/DICT requis	Non

Arbre n°8 :

Diagnostic sanitaire			
	Défauts mécaniques	Préconisations de travaux	Risque de rupture
Système racinaire	Rejets, résurgences racinaires	Aucun travaux	Faible 
Tronc	Blessure, nécrose, Renflement, Rejets	Aucun travaux	Faible 
Houppier	Blessure, nécrose, Rejets, Bois mort	Conduite architecturée	Modéré 

Etat sanitaire global	Vigueur Moyenne
Risque de rupture général	Modéré 

Date d'intervention	03/08/2028
Date de prochaine visite	03/08/2028
DT/DICT requis	Non

Arbre n°9 :

Diagnostic sanitaire			
	Défauts mécaniques	Préconisations de travaux	Risque de rupture
Système racinaire	Rejets, résurgences racinaires	Aucun travaux	Faible 
Tronc	Blessure, nécrose, Renflement, Rejets, Cavité, nombre : 3	Aucun travaux	Faible 
Houppier	Blessure, nécrose, Rejets, Bois mort, Gui	Conduite architecturée	Modéré 

Etat sanitaire global	Vigueur Moyenne
Risque de rupture général	Modéré 

Date d'intervention	03/08/2028
Date de prochaine visite	03/08/2028
DT/DICT requis	Non

Arbre n°10 :

Diagnostic sanitaire			
	Défauts mécaniques	Préconisations de travaux	Risque de rupture
Système racinaire	Rejets, résurgences racinaires	Aucun travaux	Faible 
Tronc	Blessure, nécrose, Renflement, Rejets	Aucun travaux	Faible 
Houppier	Blessure, nécrose, Rejets, Bois mort, Lierre	Conduite architecturée	Modéré 

Etat sanitaire global	Vigueur Moyenne
Risque de rupture général	Modéré 

Date d'intervention	03/08/2028
Date de prochaine visite	03/08/2028
DT/DICT requis	Non

Arbre n°11 :

Diagnostic sanitaire			
	Défauts mécaniques	Préconisations de travaux	Risque de rupture
Système racinaire	Rejets, résurgences racinaires	Aucun travaux	Faible 
Tronc	Blessure, nécrose, Renflement, Rejets	Aucun travaux	Faible 
Houppier	Blessure, nécrose, Rejets, Bois mort	Conduite architecturée	Modéré 

Etat sanitaire global	Vigueur Moyenne
Risque de rupture général	Modéré 

Date d'intervention	03/08/2028
Date de prochaine visite	03/08/2028
DT/DICT requis	Non

Arbre n°12 :

Diagnostic sanitaire			
	Défauts mécaniques	Préconisations de travaux	Risque de rupture
Système racinaire	Rejets, résurgences racinaires	Aucun travaux	Faible 
Tronc	Blessure, nécrose, Renflement, Rejets, Nuisibles : Lierre	Aucun travaux	Faible 
Houppier	Blessure, nécrose, Rejets, Bois mort, Gui	Conduite architecturée	Modéré 

Etat sanitaire global	Vigueur Moyenne	Date d'intervention	03/08/2028
Risque de rupture général	Modéré 	Date de prochaine visite	03/08/2028
		DT/DICT requis	Non

De plus, le projet ne prévoit pas la transplantation des arbres existants. Les douze arbres de l'alignement concernés par le projet seront ainsi abattus. Il n'y a donc pas de risque d'échec lié à une transplantation des arbres existants. Afin de compenser leur abattage, des zones de compensations sont prévus par le projet et sont symbolisée en vert dans le plan ci-dessous.

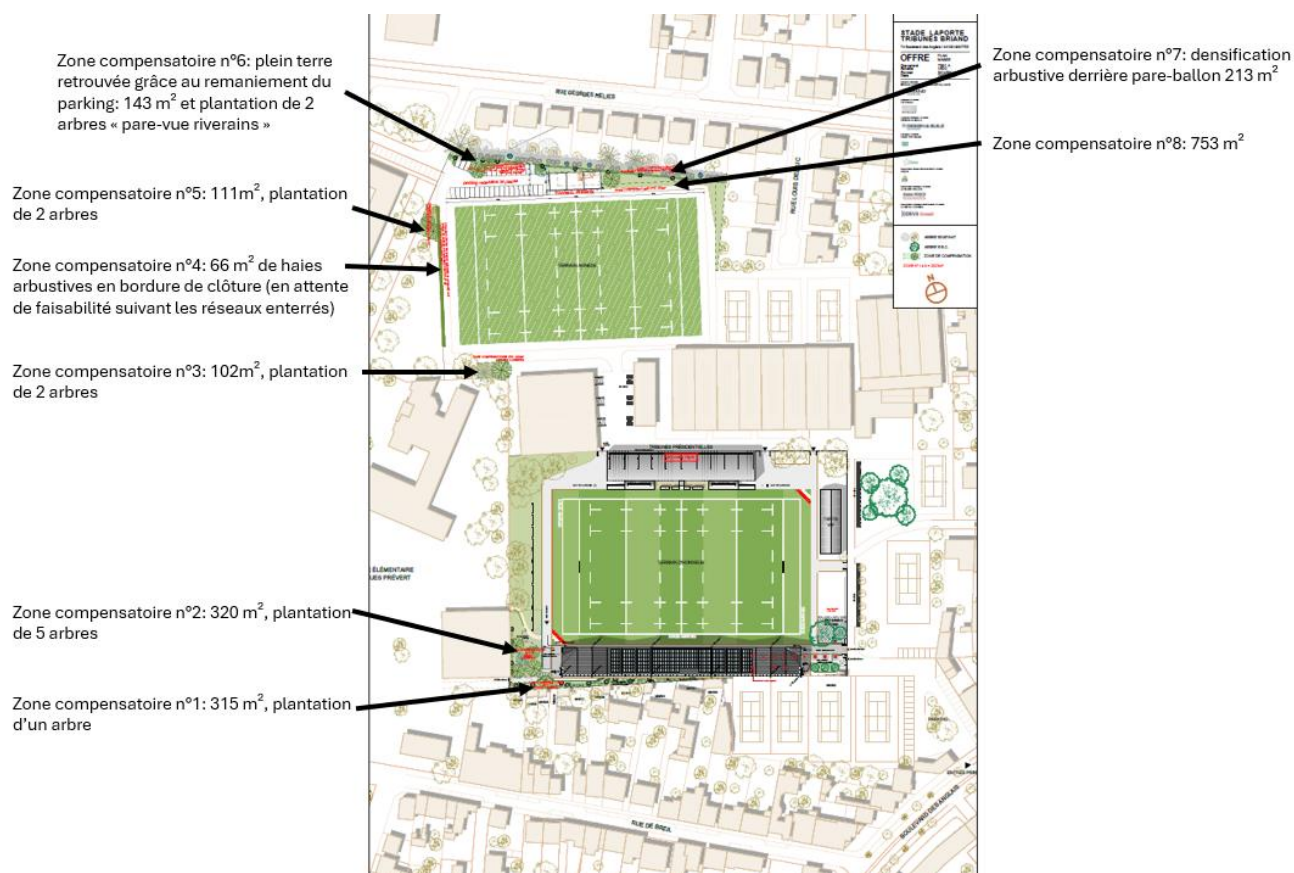


Figure 3: Plan des zones de compensation du projet, source: Briand

La mise en œuvre de nombreuses mesures de compensation (gîtes, nichoirs, hôtel à insecte, hibernaculum, nouveaux arbres, nouveaux habitats naturels...) semble signifier que les mesures d'évitement et de réduction prévues par le projet ne permettent pas d'obtenir une absence d'incidence significative. Je vous invite alors à vous interroger sur la nécessité d'obtenir une dérogation à l'interdiction de porter atteintes aux espèces protégées et à leurs habitats (procédure non mentionnée à la rubrique 4.4). En cas de réponse négative, veuillez expliciter votre argumentaire.

À ce stade du projet, aucune mesure de compensation n'est prévue.

Les mesures envisagées par l'écologue, et décrites dans la notice, sont en fait des mesures de réduction et d'accompagnement.

Les mesures de réduction prévues (obturation des cavités favorables à la faune, méthode d'abattage, protection des arbres préservés en phase chantier) permettent de considérer que le projet n'aura pas d'impact significatif sur les espèces potentiellement présentes dans les arbres.

Pour rappel, l'étude faune-flore a identifié les enjeux écologiques du site sur la base des potentialités d'accueil des habitats présents, certaines espèces protégées étant susceptibles de les utiliser. Toutefois, aucune présence ou utilisation avérée d'une espèce protégée n'a été relevée lors des investigations réalisées.

Au regard des résultats du diagnostic et des incidences identifiées, il ne semble pas nécessaire de demander une dérogation à l'interdiction de porter atteinte aux espèces protégées et à leurs habitats dans le cadre du présent projet.

Le formulaire évoque une absence de rejets liquides du projet. Toutefois, il convient de décrire sommairement la gestion des eaux pluviales du site, les éventuelles difficultés actuellement rencontrées et les améliorations que le projet apportera en la matière.

À ce stade, le projet ne prévoit pas de modification majeure du principe de gestion des eaux pluviales actuellement en place sur le site. La réalisation du projet conduit toutefois à une diminution globale des surfaces imperméabilisées, malgré l'imperméabilisation ponctuelle de certains espaces. Les espaces verts conservés ou créés permettront notamment de favoriser l'infiltration des eaux pluviales au droit de ces secteurs.

Pour les bâtiments, les eaux pluviales continueront à être gérées selon le principe actuellement en vigueur, avec un rejet au réseau. Ainsi, bien que le principe général de gestion soit maintenu, la diminution de la surface imperméabilisée du site constitue une amélioration en matière de gestion des eaux pluviales à l'échelle du projet.

À la rubrique 6.2, vous listez les projets pouvant générer des incidences cumulées avec celles du projet. Il convient de décrire les incidences en cause et les éventuelles mesures pour limiter ces

cumuls. Vous pouvez joindre une pièce à part si vous estimez que la case du formulaire est trop petite pour expliciter ces cumuls potentiels.

Le projet de tribune du stade est susceptible de présenter des effets cumulés avec plusieurs projets en cours ou programmés dans son environnement. Les principaux projets identifiés sont les suivants :

- Réaménagement global du stade Laporte : renouvellement des équipements sportifs et réorganisation du site ;
- Renouvellement urbain du quartier du Breil : logements, équipements et requalification des espaces publics ;
- Création de la crèche du Breil : équipement de 60 places, actuellement en construction ;
- Transformation du site Rosa-Parks : création d'un pôle éducatif et associatif et d'un espace vert d'environ 4 000 m² ;
- Renouvellement urbain des Dervallières, à une échelle plus large.

Les effets cumulés potentiels concernent principalement les déplacements et nuisances associées, les différents projets étant susceptibles de générer des flux supplémentaires. Ces effets devraient toutefois être limités par des temporalités et des usages différents, notamment entre les activités du stade et celles des autres équipements et opérations urbaines. Un cumul temporaire des nuisances liées aux travaux (circulation des engins, bruit, poussières) pourra également intervenir en cas de réalisation simultanée de plusieurs opérations.

Les projets sont également susceptibles de présenter des effets cumulés en matière de consommation de ressources, d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre, du fait de la réalisation et du fonctionnement des différents aménagements.

À ce stade, il est difficile d'évaluer les impacts cumulés potentiels sur la biodiversité, les incidences des autres projets sur la faune et la flore n'étant pas suffisamment connues.

Veillez joindre une photographie du site de construction des futurs vestiaires, au nord du terrain d'honneur.

Le futur bâtiment des vestiaires sera implanté sur une emprise actuellement composée d'une surface en enrobé et d'une partie engazonnée, comme l'illustre la photographie ci-dessous.



Figure 3 : Emplacement du futur vestiaire, source : Briand

Je vous invite aussi à localiser, sur un plan du projet, les divers aménagements prévus, notamment les 200 emplacements supplémentaires de stationnement vélos et les 250 m² de sol désimperméabilisé.

Les futurs stationnements vélos seront répartis sur l'ensemble du site. Ils sont représentés en orange sur la cartographie ci-dessous. La répartition des stationnements vélos est prévue comme suit :

- 84 emplacements au centre du site, au niveau des terrains de tennis couverts et du matériel de musculation ;
- 62 emplacements à l'est de la tente VIP ;
- 60 emplacements à proximité de l'entrée principale.

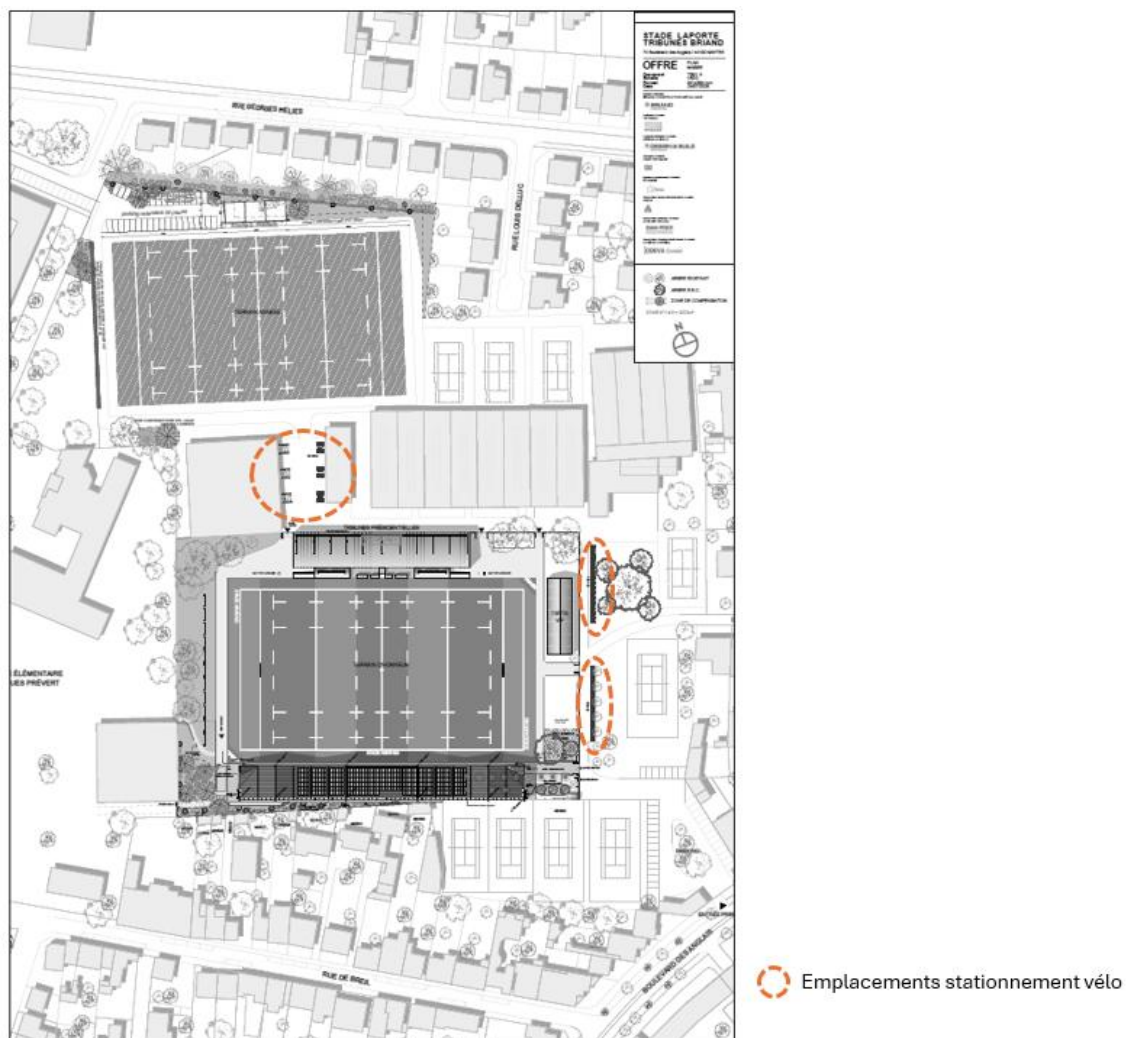


Figure 4: Emplacements des stationnements vélo, source: Briand

Concernant le bilan des surfaces imperméabilisées et perméables, les calculs ont été repris de manière plus précise. Ce nouveau bilan met en évidence une augmentation de la surface perméable à l'échelle du site, avec environ 350 m² de surfaces perméables supplémentaires à l'issue du projet par rapport à l'état actuel.

Le plan ci-dessous présente, en rouge, les surfaces qui seront imperméabilisées dans le cadre du projet et, en bleu, les surfaces qui seront désimperméabilisées.

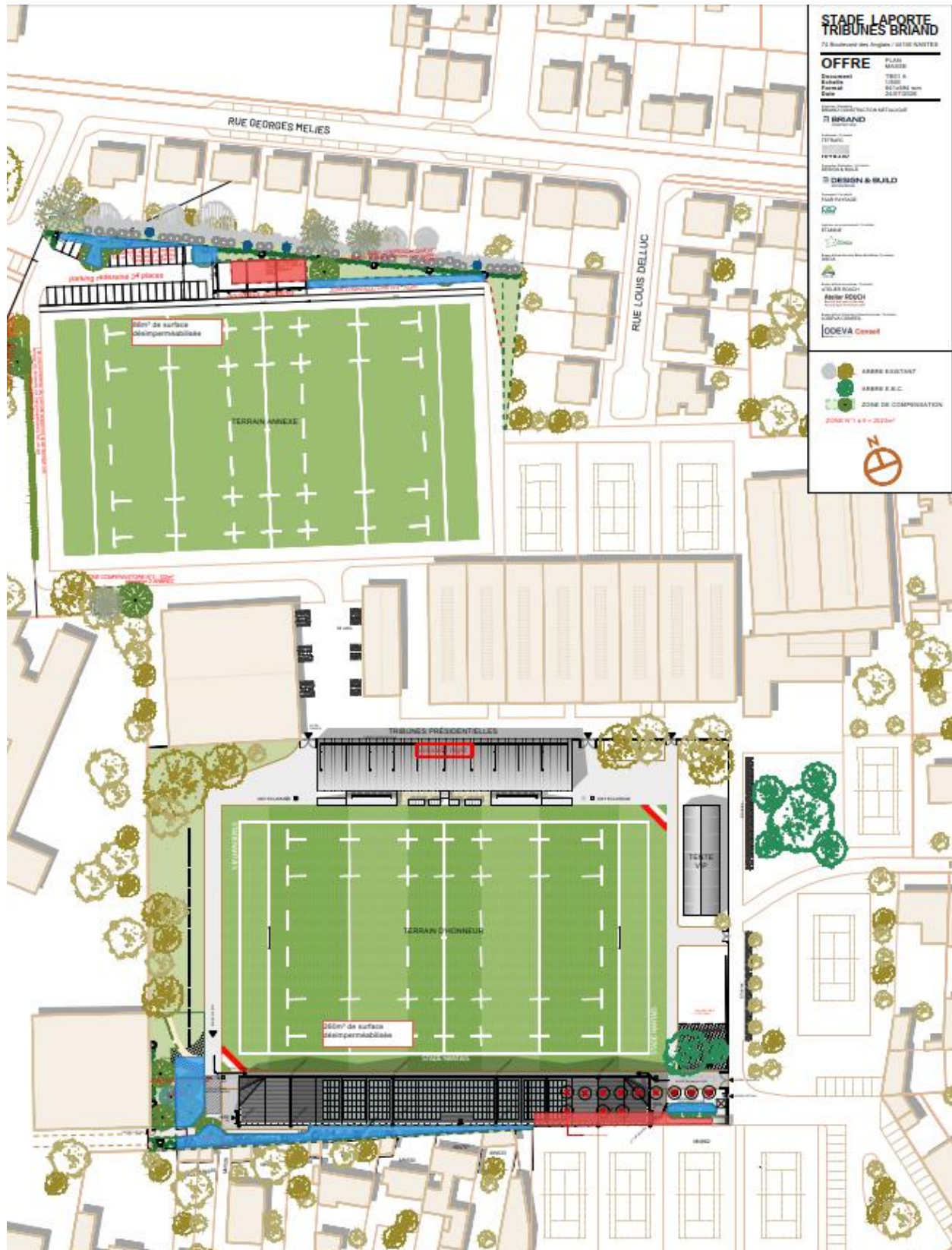


Figure 4: Bilan des surfaces imperméables/perméables, source: Briand